

Le transport non urgent de la Croix-Rouge

Tarifs Wallonie (à.p.d 01/09/2023)

TARIFS *	Ambulance	TPMR**
Forfait de prise en charge (y compris les 10 premiers km)	68 €	36,51€
A partir du 11 ^e km	4,85 € / km	2,57 €/km
Frais d'attente par demi-heure au-delà de 30 min	53,82 €	25,72 €
Frais d'oxygène	15 €	NA

* Tarifs hors intervention mutuelle

**TPMR - Transport de personne à mobilité réduite

Conditions particulières :

- Pour les **transports réguliers au-delà de 15 trajets mensuels**, une réduction de 15% est appliquée sur le montant à charge du patient, non sur le total
- Le kilométrage facturé est égal au km de la **prise en charge du patient (km parcourus avec le patient à bord) multiplié par 2**.
*Exemple : 15 km entre mon domicile et l'hôpital
Soit $15 \text{ km} \times 2 = 30 \text{ km}$ - Forfait de base auquel s'ajoute la différence de kms non inclus ($4 \text{ km} \times 2$) =
Forfait + $8 \text{ km} \times$ prix du km supplémentaire selon convention*
- **Les trajets aller-retour avec attente sur place = 1 trajet + facturation du délai d'attente.**
Si 2 trajets : **1 aller et un retour = 2 trajets**
- **Le temps d'attente est applicable/facturable dans le cadre d'un transport aller-retour avec attente du véhicule et personnel sur place OU lorsqu'il s'agit d'un trajet simple pour lequel le temps de prise en charge ou de dépôt du patient est supérieur** au temps ordinairement nécessaire à la réalisation de l'opération (ex : les documents du patient ne sont pas prêts, ou le chauffeur doit attendre que le patient soit pris en charge à l'endroit où il doit être admis, etc.)
- **Tout déplacement inutile non imputable à la Croix-Rouge est facturé au patient.** Dans le cas où l'erreur est imputable à l'hôpital/l'institution donneuse d'ordre, c'est le patient qui doit faire la demande de remboursement à l'institution/hôpital donneur d'ordre de la mission.
- Les dimanches, jours fériés et nuits (20h - 6h), **un surplus de 20% est appliqué.**